



Mixité sociale à l'école : et si l'enseignement privé faisait plus d'efforts ?

Le ministre de l'Éducation Pap Ndiaye doit dévoiler son plan sur la mixité sociale fin mars. Redécoupage de la carte scolaire, sélection moins élitiste dans le privé : face à la ségrégation scolaire, le point sur des leviers qui pourraient être activés.

Par Marion Rousset

Réservé aux abonnés

Mis à jour le 21 mars 2023 à 18h03

Partage

LinkedIn

Facebook

Twitter

Envoyer par email

Copier le lien

L' échéance approche. Pap Ndiaye pourrait détailler fin mars ses propositions pour favoriser la mixité sociale à l'école, dont il a fait l'une de ses « priorités »... Si toutefois elles ne sont pas une nouvelle fois repoussées. Initialement prévues en janvier, reportées à mi-mars puis encore décalées d'une quinzaine de jours, les annonces officielles se font attendre. Et le timing s'annonce serré. Les organisations syndicales ne seront en effet reçues que le 27 mars. Autant dire que le dossier a pris du retard. Et pour cause. Ce plan esquissé lors d'un débat au Sénat le 1^{er} mars comporte un volet épineux sur l'école privée, sujet toujours prompt à susciter une levée de boucliers.

On sait le sujet hautement inflammable depuis les manifestations géantes de 1984, qui avaient fait avorter le projet de loi Savary pour un « service public, unifié et laïque de l'Éducation nationale » et conduit à enterrer toute volonté de cesser de subventionner l'école privée. « Dans un climat de tensions politiques autour de la réforme des retraites, le gouvernement ne veut pas en rajouter une couche avec un débat explosif sur l'école privée », affirme le sociologue Marco Oberti.

À lire aussi :

“En France, l'école privée est une limite à la mixité sociale”

Autrement dit, pas question de jeter de l'huile sur le feu tant qu'il est englué dans l'épisode des retraites. De plus, « beaucoup de politiques ont leurs enfants dans le privé sous contrat, à commencer par le ministre lui-même... Le risque serait de se mettre à dos des personnes qui soutiennent la réforme des retraites », glisse Jean-Rémi Girard, président du Syndicat national des lycées, collèges, écoles et du supérieur (Snalc).

Davantage de boursiers dans le privé ?



« Le ministre est tributaire de l'actualité gouvernementale générale, mais aussi des discussions avec les partenaires », reconnaît-on au sein de son cabinet. C'est un vieux débat que réactive aujourd'hui Pap Ndiaye, qui a entamé des négociations avec l'enseignement privé sous contrat – financé à plus de 70 % par l'État et les collectivités – pour qu'il accueille davantage de boursiers, sans toutefois sélectionner les meilleurs. Car « l'idée, ce n'est pas de siphonner le vivier de bons élèves des établissements publics de proximité... mais on sait tous que ce n'est pas simple », poursuit notre interlocutrice.

De fait, le gouvernement ne peut pas légalement empêcher ces écoles de trier les élèves en fonction de leur bulletin scolaire. Et si rien n'interdit en théorie de conditionner la dotation publique à l'effort consenti par l'établissement pour accueillir davantage d'enfants d'origine populaire, « le protocole d'accord n'a rien de coercitif à ce stade », pointe Julien Grenet, directeur de recherches au CNRS, qui juge les propositions du ministre « extrêmement timorées » par rapport à l'ampleur de la tâche. « J'ai vaguement entendu parler d'une modulation d'une toute petite partie du financement en fonction des objectifs de mixité, mais on est sur de simples engagements, sans obligation ni quota. »

À lire aussi :

Derrière l'indice de position sociale des écoles et collèges, une réalité “pas jolie à voir”

Et d'ailleurs, comment pourrait-il en être autrement ? « Pour que les pouvoirs publics puissent s'assurer qu'il n'y a pas de sélection sociale à l'entrée, même indirecte, ils doivent pouvoir comparer les caractéristiques des élèves qui postulent au profil de ceux qui sont admis, ce qui n'est pas possible au regard de l'opacité actuelle du système », relève Julien Grenet. « Imaginons qu'à la rentrée prochaine l'enseignement privé se défasse en disant qu'il n'a pas eu assez de candidatures d'élèves de milieu modeste, eh bien on sera prié de le croire sur parole... » L'essentiel des établissements privés étant concentré dans les territoires favorisés, ça n'aurait rien d'illogique.

« On en revient à l'autre piste, qui consiste à soumettre le privé à la carte scolaire », souligne cette fois Marco Oberti, professeur à Sciences Po, toutefois conscient des limites de sa proposition. « Il faudrait alors imaginer des dispositifs de relocalisation ou de redistribution dans les territoires plus populaires car des études ont montré que la proximité est un critère très important pour les familles de milieu modeste. »

Le casse-tête de la carte scolaire

Si ce n'est donc pas à l'ordre du jour dans le privé, la carte scolaire est toujours un levier classique que Pap Ndiaye compte bien redéployer dans le public. Des initiatives récentes ont montré son efficacité. Le dispositif Affelnet, qui traite l'affectation des Parisiens en seconde, a ainsi fait baisser la ségrégation sociale de 39 % en deux ans. Autre exemple : les cartes bi-collèges. Quand deux établissements sont très proches géographiquement mais contrastés socialement, le principe des rentrées alternées peut s'avérer fécond selon Julien Grenet : « On a mis en place cette expérience dans le 18^e arrondissement de Paris et la fuite des familles vers le privé a diminué », assure-t-il.

Reste une autre piste à explorer : celle de créer des secteurs à cheval sur deux communes limitrophes. « Pour que les collèges de Nanterre soient plus mélangés, il



faudrait que la carte scolaire dont ils dépendent morde sur Rueil-Malmaison. Pareil pour Puteaux et Neuilly-sur-Seine, Alfortville et Vincennes ou encore Bagneux et Bourg-la-Reine » , estime Marco Oberti.

Mais à l'impossible nul n'est tenu. Certains territoires sont tellement paupérisés qu'on a beau retourner le puzzle dans tous les sens, rien n'y fait. « Entre La Courneuve et Stains, quel que soit le découpage, il n'y a pas de solution... », relève Stéphane Troussel, président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis. D'où sa proposition de rattacher tout le département à l'académie de Paris. La démographie baisse dans la capitale ? Qu'à cela ne tienne, l' élu propose que les moyens supprimés ici soient reversés au 93, dont la population augmente au contraire. « Si les prévisions se confirment, j'aurai sept à huit collèges à construire dans les années qui viennent. Pendant ce temps-là, on a des établissements qui se vident dans Paris ! »

Vous voyez un collégien de Sarcelles aller tous les jours dans le centre de Paris ? Et quelles familles parisiennes choisiront d'envoyer leurs enfants à La Courneuve ?

Jean-Rémi Girard, président du Syndicat national des lycées, collèges, écoles et du supérieur (Snalc)

Son idée : mutualiser les heures d'enseignement et les remplaçants, ainsi que les moyens dévolus à la création de filières d'excellence. « C'est le seul moyen pour enrayer l'évitement scolaire et rendre plus attractifs nos établissements, dont la composition ne reflète pas la mixité sociale qui se développe pourtant dans certaines villes », insiste l' élu. Et l'occasion – pourquoi pas – de redessiner la carte scolaire afin de permettre à un élève de Pantin d'être scolarisé dans Paris intra-muros ou à un lycéen du 10^e arrondissement de s'inscrire en classe internationale à Aubervilliers.

Un « big bang administratif » qui ne convainc pas tout le monde. « Vous voyez un collégien de Sarcelles aller tous les jours dans le centre de Paris ? Les élèves défavorisés sont aussi les moins mobiles... Et quelles familles parisiennes choisiront d'envoyer leurs enfants à La Courneuve ? », rétorque Jean-Rémi Girard. Au Ministère, on insiste sur la lourdeur de telles démarches. Mais Stéphane Troussel, lui, ne baisse pas les bras : « Il ne faut pas laisser la contrainte administrative s'opposer à la volonté de faire vivre la promesse républicaine. »

À lire aussi :

Rentrée scolaire : les quatre grands chantiers de l'Éducation nationale

